

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2017

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le trente et un mars deux mil dix-sept à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane - MOUSSERIN Jean-Luc - AUGER Patrick DESSALCES Jean-Claude – LEROUX Richard – POTIER Nathalie – TRAVICHON Daniel – HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : BLANCHET Patrick

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition inchangés des trois taxes locales pour l'année 2017 comme suit :

- |                            |          |
|----------------------------|----------|
| - taxe d'habitation        | 10.96 %  |
| - taxe foncière (bâti)     | 13.03 %  |
| - taxe foncière (non bâti) | 28.10 %. |

### **ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide l'achat de chaises pour l'école.

### **REALISATION D'UN EMPRUNT**

Le Conseil Municipal, après consultation, décide la réalisation d'un emprunt de 24 000 € au taux de 1.20 % sur 10 ans auprès du Crédit Agricole, pour financer les travaux de création d'un espace rural culturel.

### **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil Municipal, après consultation, décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne.

### **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2017 qui s'élève en recettes et en dépenses à :

- |                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| ◆ section de fonctionnement : | 389 736 € |
| ◆ section d'investissement :  | 428 332 € |

### **PERSONNEL – CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Le Conseil Municipal décide :

- la reconduction du contrat de l'agent, éligible au contrat unique d'insertion, pour la mission « agent d'accueil périscolaire » d'une durée hebdomadaire de travail de 20 Heures annualisées, à compter du 17 Mai 2017 et pour une durée de 12 mois et
- le recrutement d'un nouvel agent sous la forme d'un contrat unique d'insertion (CUI), d'une durée de 12 mois, pour le poste d'assistant vie scolaire, d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Un appel à candidature sera réalisé à compter du 19 avril 2017 et jusqu'au 24 mai 2017.

### **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Le Conseil Municipal décide de modifier sa délibération relative aux indemnités de fonction des élus en ce sens que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseiller délégué sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

### **SDE 03 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la convention du groupement de commandes pour les achats d'électricité en tarification C5 (hors éclairage public).

### **ESPACE RURAL CULTUREL – TARIFS DE LOCATION**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location dès la mise en fonction des locaux (sans vaisselle) :

#### I. Tarifs

PRESTATIONS PROPOSEES	Habitants de Seuillet		Extérieurs à Seuillet	
	sans chauffage	avec chauffage	sans chauffage	avec chauffage
<u>ESPACE RURAL CULTUREL</u>				
<u>Journée en semaine</u>				
Lundi, mardi, mercredi et jeudi – 24 H de location	150 €	200 €	200 €	250 €
<u>Week-end complet</u>				
Vendredi 18 H au lundi 9 H	250 €	350 €	350 €	450 €
<u>SALLE NUMERIQUE</u>				
½ journée :	30 €			
Journée :	50 €			

#### II. Fonctionnement

- Arrhes 50 €
- Caution 300 €
- Retard remise de clés (par heure de retard) 20 €
- Manquement au ménage 200 €
- Manquement au vidage, tri sélectif et nettoyage des poubelles 50 €
- Perte d'une clé refacturation au coût réel (sur devis)

Fait à SEUILLET, le 14 Avril 2017

Le Maire,  
BONNET Pierre

